



Procès-verbal constatant l'état d'abandon d'une concession

Commune d'Aulnat
ancien cimetière - partie n°2
Concession n° 1045 - FAGES DANIEL
Délivrée le 23/1 /1932

dans laquelle concession ont été inhumées les personnes suivantes : Inconnu

Aujourd'hui, le 25 avril 2023, à 9 heures de la journée, nous, Christine MANDON, maire de la commune d'Aulnat, agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le Code général des collectivités territoriales, et en conformité de notre avis en date du 17 avril 2023, régulièrement *publié dans la presse locale, sur le site internet de la commune et affiché en mairie et sur les panneaux d'affichages des deux cimetières*, nous sommes transportés au cimetière communal, accompagné de M. Thierry ROCHAIS, fonctionnaire de police.

Nous y avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de la concession indiquée ci-dessus, laquelle a plus de trente ans d'existence, ainsi qu'il résulte de l'original en mairie dont une copie est ci-annexée

Déchets, tour en métal rouillé, vieille jardinière ébréchée

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par les textes en vigueur, nous avons dressé le présent procès-verbal qui a été revêtu de notre signature, ainsi que de celles de M. Thierry ROCHAIS, fonctionnaire de police.

Signature du fonctionnaire de police



Signature du maire





Envoyé en préfecture le 03/07/2023

Reçu en préfecture le 03/07/2023

Publié le

ID : 063-216300194-20230626-CIM2023_62-AR



CONCESSION N° : 1045

CONCESSION ENREGISTRÉE AU NOM DE :

FAGES DANIEL

Titre de concession : original en mairie

Date d'acquisition : 23/01/1932 **Cimetière** : ancien cimetière - partie n°2

Etat général depuis le dernier procès-verbal : Mauvais état général. L'aspect s'est dégradé depuis le dernier procès-verbal

Superficie : 6 m² **Durée de la concession** : perpétuelle

Description de la concession : bordure en fer forgé

Présence de végétation Si oui, à décrire : Concession en herbe, rosiers envahissant, feuilles mortes

Objets funéraires : croix , jardinières

Liste des défunts inhumés (connus) : JAMME Paul (04/04/1851-23/01/1932)

Observations : Déchets , tour en métal rouillé, vieille jardinière ébréchée

RAPPEL DE LA PROCEDURE

➤ **Procès-verbal de constatation n°1 en date du 23/09/2019, avec les signatures de :**

**** Didier LAVILLE (Mr Le Maire) ;**

**** Christine MANDON (La 1^{ère} Adjointe) ;**

**** Stéphane KALMES (Policier Municipal de la commune d'AULNAT)**

Publication du Procès-verbal de constatation n°1 en date du 05/12/2019

Date d'affichage des extraits Procès-verbal de constatation pendant un mois, à quinze jours d'intervalle :

- du 05/12/2019 au 05/01/2020,
- du 21/01/2020 au 21/02/2020,
- 09/03/2020 au 09/04/2020,

Envoi à la préfecture le 27/09/2022

Visites de contrôle : 24/05/2018, 25/06/2018, 09/06/2021, 08/10/2021, 15/09/2021, 06/10/2022, 06/03/2023

➤ **Procès-verbal de constatation final du 25/04/2023, avec les signatures de :**

**** Christine MANDON (Madame le Maire) ;**

**** Thierry ROCHAIS (Policier Municipal de la commune d'AULNAT).**



Annexe – Procès-Verbal constatant l'état d'abandon d'une concession

Acte de concession

DEPARTEMENT
Pay-de-Dôm

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
Clermont

ACTE DE CONCESSION PERPETUELLE
de terrain dans la Cimetiére

CANTON
Clermont

MAIRIE
AULNAY

121 Jura, épave, mobilier et documents de commissaire

Nota, Mater in fuisse,
En la séance qui nous a été présidée par M. Page
Daniel Yasmine
désigné par le **AVILAT**
à l'effet d'obtenir dans le territoire communal une concession de terrain
pour y fonder la sépulture de particulière
et de sa famille ;
En la séance du 03. mars an XII ;
En l'ordonnance du 6 décembre 1848 ;
En la loi du 6 avril 1864, article 49, n° 7 ;
En la loi du 8 janvier 1894 et celle du 31 janvier 1920 ;
En la délibération du Conseil municipal du **AVILAT**
en date du 5 avril 1921 portant fixation d'un tarif pour les
concessions de terrain dans le territoire communal, laquelle délibération
a été approuvée le 22 avril 1921 par M. le Préfet.

ARRÊTÉS

Article 1^{er}
Il est accordé à perpétuité à M. Page Daniel Yasmine
une superficie de 4.00 mètres carrés
de terrain dans le territoire communal, pour y fonder la sépulture de
particulière et de sa famille.

Article 2
Le concessionnaire s'engage, en conséquence de cette parcelle de ter-
rain, à rebâtir au jour, mais seulement pour la destination ci-dessus indi-
quée. La dite concession portera le n° 165 dans le nouveau
limite

Article 3
Il pourra être sur le terrain concédé tel monument funéraire que l'on
lui verra, pourvu toutefois qu'il n'empiète en aucune manière sur les
servitudes existantes, et sans l'approbation des autorités locales et en ce qui

1932

M. R. T. H. T. H. V. G. L. C.
1932

2018



Annexe – Procès-Verbal constatant l'état d'abandon d'une concession

2021



2022



Annexe – Procès-Verbal constatant l'état d'abandon d'une concession

2023



Annexe – Procès-Verbal constatant l'état d'abandon d'une concession – N°1045

☛ Photographie du procès-verbal de constatation en date du 25/04/2023



Envoyé en préfecture le 03/07/2023

Reçu en préfecture le 03/07/2023

Publié le



ID : 063-216300194-20230626-CIM2023_62-AR